

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 10 mai 2021 à l'Illiade



L'an deux mil vingt et un le dix mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Madame Sylvie SEIGNEUR

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Noël CABLÉ

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	4 mai 2021
Date de publication délibération :	12 mai 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	12 mai 2021

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MAI 2021 A 18H00 A L'ILLIADÉ
--

- I a) *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2021***
- b) *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2021***
- II - *Organisation d'un référendum local portant sur l'interdiction des véhicules Crit'Air 2***
- III - *Finances et Commande Publique***
1. Demande de fonds de concours 2021 à l'Eurométropole de Strasbourg pour la salle de spectacle « L'Illiade »
- IV - *Patrimoine communal***
1. Exonération de redevances dues par les commerçants pour l'occupation du domaine public pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021
- V - *Pacte de gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg***
- VI - *Modification de la composition de la commission développement durable, développement économique et urbanisme***
- VII - *Modification des statuts de l'association coopérative Habitat de l'III et désignation de candidats à la représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance***
- VIII - *Communications du Maire***
1. Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 mars 2021

I. a) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2021

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

I. b) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021

Deux ajouts sont demandés, ci-dessous en gras.

Pour le groupe « Illkirch-Graffenstaden, c'est ma nature » :

« Emmanuel BACHMANN prend la parole dès la fin de l'appel et explique que les membres de son groupe ne prendront part ni au débat ni au vote et **ils quittent la séance.** »

Pour le groupe Cultivons notre ville, authentique et conviviale – vote motion :

« Madame GENDRAULT Pascale, Monsieur LEVY Thomas et Madame RIMLINGER Barbara ne participent pas au vote au motif que le projet de motion leur a été transmis trop tard **à 18h30, 30 minutes avant le début de la séance** et qu'il n'est pas donné suite à leur demande de remettre la question à la prochaine séance du Conseil Municipal. »

II. ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM LOCAL PORTANT SUR L'INTERDICTION DES VÉHICULES CRIT'AIR 2

Numéro	DL210430-JNC01
Matière	Autres domaines de compétences des communes

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite d'orientation des mobilités, a rendu obligatoire l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) dans les territoires concernés par le non-respect de manière régulière des normes de qualité de l'air.

Dans ce cadre, qui pourrait encore être contraint par la loi Climat en préparation, le calendrier de mise en œuvre de la ZFEm projeté par l'eurométropole de Strasbourg prévoit l'interdiction de circulation des véhicules classés « Crit'Air 2 ».

Ainsi, sur chaque commune qui validera ce calendrier, sauf dérogation, l'ensemble des véhicules « Crit'Air 2 », c'est-à-dire les véhicules Euro 5 essence ou hybride commercialisés entre 2006 et 2010 ainsi que les véhicules diesel Euro 5 et Euro 6 commercialisés à partir de 2011, ne pourront plus circuler.

Vu les articles LO1112-1 à LO1112-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les articles R1112-1 à R1112-17 du même Code,

Considérant que la circulation des véhicules sur le ban communal relève des attributions du Maire et qu'il est de sa faculté de proposer à l'assemblée délibérante de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité,

Considérant l'impact socio-économique majeur de la mesure d'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » proposée par l'eurométropole de Strasbourg dans le cadre du calendrier de déploiement de la ZFEm,

Considérant la nécessité d'associer la population illkirchoise à cette décision pour son application sur le ban communal,

Considérant, d'une part, la nécessité d'arrêter une position avant le 12 juillet 2021, date de la proposition au conseil eurométropolitain du projet de mise en œuvre de la ZFEm et, d'autre part, les termes de l'article LO1112-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'annuler la délibération DL210413-JNC01 du 21 avril 2021 relative à l'organisation d'un référendum local portant sur l'interdiction des véhicules « Crit'Air 2 »**

- **D'approuver la mise en œuvre d'un référendum local portant sur l'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » sur le ban communal d'Ilkirch-Graffenstaden, selon les modalités suivantes :**
 - **Jour du scrutin : dimanche 11 juillet 2021**
 - **Lieu du scrutin : bureaux de votes indiqués sur les cartes électorales**

 - **Projet de délibération soumis à l'approbation des électeurs :**

La mise en œuvre d'une ZFEm (Zone à Faibles Émissions Mobilité) sur le territoire de l'eurométropole de Strasbourg prévoit l'interdiction de circulation des véhicules « Crit'Air 2 » (essence et diesel). Êtes-vous favorable à l'application de cette interdiction sur la commune d'Ilkirch-Graffenstaden ?
 - **Mise à disposition du dossier d'information sur l'objet du référendum : hôtel de ville aux horaires d'ouverture et information sur le site internet de la commune**

- **D'inscrire au Budget les dépenses relatives à l'organisation de ce référendum.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 28 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : 7 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEU Rémy

III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

1. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021 À L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG POUR LA SALLE DE SPECTACLE « L'ILLIADE »

Numéro	DL210429-KAC01
Matière	Autres domaines de compétences des communes

Vu les articles L5217-7 et L5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres ;

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune d'Illkirch-Graffenstaden comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la commune d'Illkirch-Graffenstaden possède la salle de spectacle « l'Illiade » pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « l'Illiade » à hauteur de 69 507 €.**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 35 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

1. EXONÉRATION DE REDEVANCES DUES PAR LES COMMERCANTS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Numéro	DL210503-JNC01
Matière	Domaine – patrimoine – autres actes des gestion du domaine public

Par une délibération en date du 5 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'exonération des redevances d'occupation du domaine public dues par les commerçants pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021.

Cette exonération concerne la totalité des commerces locaux occupant le domaine public pour l'élargissement de pas de porte, l'implantation de terrasses, l'installation de manèges, l'installation de stands de prestations commerciales ou culturelles ponctuelles et la pose de chevalets.

Au regard des conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité économique, dans le but de soutenir les commerces locaux et de favoriser leur relance, il est proposé au Conseil Municipal d'étendre la durée de cette exonération jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'exonération pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 des redevances d'occupation du domaine public pour les élargissements de pas de porte, l'implantation de terrasses, l'installation de manèges, l'installation de stands de prestations commerciales ou culturelles ponctuelles et la pose de chevalets.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 35 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

V. PACTE DE GOUVERNANCE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Numéro	DL210407-LM01
Matière	Institutions et vie politique – Intercommunalité

Les nouvelles dispositions de l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, issues de la loi du 27 décembre 2020 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, précisent qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour du conseil un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Ce document cadre doit permettre de définir les relations entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Dans sa séance du 20 novembre 2020, le conseil de l'Eurométropole a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui sera soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Un groupe de travail regroupant les Maires des communes de l'Eurométropole ainsi que les Présidents de groupe du conseil de l'Eurométropole a été réuni le 12 janvier 2021 et le 2 février 2021. Le document cadre joint est le résultat des réflexions menées par ce groupe de travail.

L'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales précise que les conseils municipaux des communes membres peuvent rendre un avis sur le projet de pacte dans un délai de deux mois après la transmission de celui-ci aux communes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-11-2,
Vu la délibération du conseil de l'Eurométropole du 20 novembre 2020,
Vu le projet de pacte de gouvernance intitulé « Document cadre pour les relations entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le projet de pacte de gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg**
- **d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 35 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

VI. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBANISME

Numéro	DL210503-LM01
Matière	Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

En séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2020, conformément à l'article L2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compositions de quatre commissions municipales ainsi que leur règlement ont été adoptés.

En séance du Conseil Municipal du 20 mars 2021, Madame Marie COMBET-ZILL a été élue Adjointe au Maire chargée du plan climat, de la santé environnementale et de la qualité de vie. À ce titre, il est proposé qu'elle intègre la commission développement durable, développement économique et urbanisme, dont la composition se trouverait ainsi modifiée :

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBANISME

↳ Attributions :

La politique environnementale de la Ville ; l'amélioration de son bilan énergétique; les parcs et jardins ; la conception et l'aménagement des espaces publics ainsi que des voiries et des rues en relation avec l'eurométropole de Strasbourg ; la maîtrise de l'énergie ; la politique de déplacement (voirie, pistes cyclables, tramway, etc.) ; les espaces naturels ; le suivi de la gestion de la forêt classée en réserve naturelle, le développement économique ainsi que tout projet de son ressort.

↳ Composition :

Présidence : Lamjad SAIDANI

Membres :

Ahmed KOUJIL, Marie COMBET-ZILL, Philippe HAAS, Lisa GALLER, Luc PFISTER, Jean-Louis KIRCHER, André STEINHART, Fabrice KIEHL, Sandra DIDELOT, Marie RINKEL, Claude FROEHLI, Emmanuel BACHMANN, Séverine MAGDELAINE, Pascale GENDRAULT, Barbara RIMLINGER, Rémy BEAUJEU

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter la nouvelle composition de la commission développement durable, développement économique et urbanisme telle que présentée ci-dessus.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **29** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

Abstentions : **6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud

VII. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE HABITAT DE L'ILL ET DÉSIGNATION DE CANDIDATS À LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Numéro	DL210504-JNC01
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants

Par une délibération en date du 10 septembre 2020, le Conseil Municipal a proposé, pour représenter le collège de la Ville au sein de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Il, 10 candidatures au Conseil d'Administration et 9 candidatures au Conseil de Surveillance, toutes retenues lors de l'assemblée générale consécutive de l'association du 29 septembre 2020. Madame Sylvie SEIGNEUR et Monsieur Serge SCHEUER ayant mis un terme à leur mandat au Conseil de Surveillance, il y a lieu de procéder à leur remplacement.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration et le Conseil de Surveillance, réunis en séance commune le 13 avril 2021, considérant la nécessité de faire évoluer les statuts de l'association, notamment pour garantir une juste représentation de la diversité des acteurs au sein des instances décisionnelles, ont proposé que :

- le Conseil d'Administration passe de 20 à 24 membres maximum, le collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden et celui des collectivités publiques étant augmentés respectivement de 2 membres ;
- le Conseil de Surveillance passe de 18 membres à 20 membres maximum, le collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden et celui des collectivités publiques étant augmentés respectivement de 1 membre ;
- le collège de censeur soit composé de 4 membres maximum, personnes qualifiées, désignés par le Conseil d'Administration ;
- la dénomination du collège des locataires et accédants à la propriété soit changé en collège des bénéficiaires ;
- soit affirmée l'attribution d'un poste à un administrateur locataire en cas d'exercice d'une activité de gestion locative.

Conformément à l'article 22 des statuts en vigueur qui dispose que « en cas de modification des statuts, les projets de statuts doivent être transmis pour avis au Conseil Municipal d'Ilkirch-Graffenstaden avant leur adoption en Assemblée Générale », il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet annexé à la présente délibération.

En cas d'approbation, en raison des motifs évoqués supra, le Conseil Municipal devra procéder à la désignation, en son sein, pour représenter le collège de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden, de 2 membres candidats au Conseil d'Administration et de 3 membres candidats au Conseil de Surveillance de l'association coopérative Habitat de l'III.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de valider le projet de statuts de l'association coopérative Habitat de l'III,**
- **de désigner 2 membres habilités à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil d'Administration de l'association coopérative Habitat de l'III,**
- **de désigner 3 membres habilités à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil de Surveillance de l'association coopérative Habitat de l'III.**

Il est procédé au vote secret.

M. Antoine FRIDLI est secrétaire

MM. Luc PFISTER et Jean-Louis KIRCHER sont assesseurs.

Candidatures exprimées :

Conseil d'Administration :

Sylvie SEIGNEUR – Serge SCHEUER – Bénédicte LELEU – Martine CASTELLON

Conseil de surveillance :

Isabelle HERR – Philippe HAAS – Marie COMBET-ZILL – Arnaud DESCHAMPS –
Claude FROEHLIY – Alfonsa ALFANO

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 35

A déduire, bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 32

Conseil d'Administration :

Sylvie SEIGNEUR : 25 voix

Serge SCHEUER : 25 voix

Bénédicte LELEU : 7 voix

Martine CASTELLON : 7 voix

Conseil de Surveillance :

Isabelle HERR : 25 voix

Philippe HAAS : 25 voix

Marie COMBET-ZILL : 25 voix

Arnaud DESCHAMPS : 7 voix

Claude FROEHLIY : 7 voix

Alfonsa ALFANO : 7 voix

Sylvie SEIGNEUR et Serge SCHEUER sont désignés afin de présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil d'Administration de l'association coopérative Habitat de l'III.

Isabelle HERR, Philippe HAAS et Marie COMBET-ZILL sont désignés afin de présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil de Surveillance de l'association coopérative Habitat de l'III.

VIII. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1. Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 mars 2021

En application de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le compte-rendu sommaire du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 mars 2021 est communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

DELIBERATIONS ET DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

- I a) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2021**
- b) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2021**
- II - Organisation d'un référendum local portant sur l'interdiction des véhicules Crit'Air 2**
- III - Finances et Commande Publique**
 - 1. Demande de fonds de concours 2021 à l'Eurométropole de Strasbourg pour la salle de spectacle « L'Illiade »
- IV - Patrimoine communal**
 - 1. Exonération de redevances dues par les commerçants pour l'occupation du domaine public pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021
- V - Pacte de gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg**
- VI - Modification de la composition de la commission développement durable, développement économique et urbanisme**
- VII - Modification des statuts de l'association coopérative Habitat de l'III et désignation de candidats à la représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance**
- VIII - Communications du Maire**
 - 1. Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 mars 2021

EMARGEMENTS

Nom	Signature ou raison de l'empêchement
PHILIPPS Thibaud	
SAIDANI Lamjad	
SEIGNEUR Sylvie	
SCHEUER Serge	
KOUJIL Ahmed	
HERR Isabelle	
RICHARD Yvon	
HAAS Philippe	
GALLER Lisa	
PFISTER Luc	
KIRCHER Jean-Louis	
STEINHART André	
KIEHL Fabrice	
HEIM Valérie	
CLAUS Stéphanie	
BONN-MEYER Catherine	
MASSE-GRIESS Dominique	

DIDELOT Sandra	
HERBEAULT Cédric	
DABYSING Davina	
RINKEL Marie	
FRIDLI Antoine	
FROEHLY Claude	
CASTELLON Martine	
LELEU Bénédicte	
BACHMANN Emmanuel	
MAGDELAINE Séverine	
DESCHAMPS Arnaud	
GENDRAULT Pascale	
LEVY Thomas	
RIMLINGER Barbara	
BEAUJEUX Rémy	